

Sûreté de l'aviation civile - 11.2.3.5– contrôles d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille

RS956 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
-----------------------	----------------------------

Date d'échéance	31/12/2021
-----------------	------------

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Sûreté de l'aviation civile

Acquérir les compétences requises pour les personnes visées au point 11.2.3.5 du règlement 185/2010 susmentionné, en vue notamment d'obtenir une nouvelle certification ou une certification couvrant un champ d'activité plus large (typologie 2,3, 5 à 7, 9 et 10))

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- a) connaissance des prescriptions légales en matière de contrôle d'accès, notamment des exemptions et des procédures spéciales de sûreté;
- b) connaissance des systèmes de contrôle d'accès utilisés à l'aéroport;
- c) connaissance des autorisations, y compris des titres de circulation et des laissez-passer de véhicules donnant accès aux zones côté piste et capacité à identifier ces autorisations;
- d) connaissance des procédures de patrouille et de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité;
- e) aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés;
- f) connaissance des procédures d'intervention d'urgence;
- g) capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles.

Ensemble des compétences entrant dans le champ de cette formation

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{"Règlement (UE) n° 185/2010 de la Commission du 4 mars 2010 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation – Domaine 11 de l'annexe", "Code de l'aviation civile – articles R.213-4

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Enquête de moralité et habilitation préfectorale

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS5758

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/956/>